



Canadian Pari-Mutuel  
Agency

An Agency of Agriculture  
and Agri-Food Canada

A/Executive Director  
P.O. Box 5904, LCD Merivale  
Ottawa ON K2C 3X7  
tel/tél. : 613 949-0735

Agence canadienne  
du pari mutuel

Un organisme d'Agriculture  
et Agroalimentaire Canada

Directeur executive p.i.  
C.P. 5904, PDF Merivale  
Ottawa ON K2C 3X7  
fax/télécopieur : 613 949-0748

January 16, 2012

**MEMORANDUM TO:** The Canadian Horse  
Racing Industry and Provincial Regulatory Bodies

**SUBJECT:** Advance Notification - Ethanol  
Testing

As part of the CPMA's ongoing research program we examine many products for metabolism and elimination profiles in the horse with the aim of improving detection and confirmation of schedule drugs.

As a result of recent research, analytical methods have been improved such that confirmable levels of Ethanol and/or its metabolites can now be identified in official samples. CPMA evaluates all of the information available and makes decisions related to advance notification of changes on a case by case basis.

Ethanol, a central nervous system depressant is widely available in many forms and is found in numerous products including but not limited to beverages, topical disinfectants, tinctures, homeopathic remedies, topical liniments and leg rubs. Inappropriate use of ethanol may result in psychoactive and other effects. Typically it can be absorbed after oral, intravenous and topical administration.

This notice is to remind industry participants to take care and to read the label of ingredients when choosing products that are administered to horses.

Le 16 janvier 2012

**NOTE DE SERVICE À :** L'industrie  
canadienne des courses de chevaux et les  
Organismes provinciaux de réglementation

**OBJET :** Préavis pour la détection de  
l'éthanol

Dans le cadre du programme de recherche en cours de l'ACPM, nous examinons de nombreux produits pour les profils du métabolisme et de l'élimination chez le cheval afin d'améliorer le dépistage et la confirmation de l'utilisation des drogues mentionnées à l'annexe.

Par suite de recherches récentes, les méthodes analytiques se sont améliorées à un point tel qu'il est maintenant possible de confirmer le niveau d'éthanol et de ses métabolites dans les échantillons officiels. L'ACPM évalue toute l'information dont elle dispose et prend les décisions relatives aux préavis de changement au cas par cas.

L'éthanol, un inhibiteur du système nerveux central, est largement disponible sous de nombreuses formes et il est présent dans beaucoup de produits, entre autres, mais non exclusivement, des boissons, des désinfectants topiques, des teintures, des médicaments homéopathiques, des liniments topiques et des produits à frictionner pour les pattes. L'utilisation inappropriée de l'éthanol peut entraîner des effets psychoactifs et autres. Il peut en général être absorbé après administration orale, intraveineuse ou topique.

Le présent avis rappelle aux participants de l'industrie de faire attention et de lire l'étiquette des ingrédients lorsqu'ils choisissent les produits administrés aux chevaux.

As of February 13, 2012, official samples will be tested for ethanol, and any confirmed detection will be called positive according to Section 165 of the Regulations.

À partir du 13 février 2012, la présence d'éthanol dans les échantillons officiels sera recherchée et, chaque fois qu'elle sera confirmée, l'échantillon sera qualifié de positif conformément à l'article 165 du *Règlement*.

If you have any questions please contact Dr. Mike Weber or Dr. Adam Chambers, CPMA Veterinary Services at 905 648-3033 or Lydia Brooks at 613 949-0745.

Si vous avez des questions, n'hésitez pas à communiquer avec le D<sup>r</sup> Mike Weber ou le D<sup>r</sup> Adam Chambers, Services vétérinaires de l'ACPM, au 905-648-3033, ou avec Lydia Brooks, au 613-949-0745.

Sincerely,

Salutations cordiales,



Steve Suttie